

Décision

Générale

colonial

Décision n° 131 bis Consentant une avance de 90.000 francs au capitaine Deviras (fonds politiques).

n° 131

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
28 janvier 1949

Numéro JO
n° 1 du 31/01/1949

Date du numéro
31 janvier 1949

VISAS

Le Gouverneur de la Côte française des Somalis et dépendances, Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844 rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884

Vu le décret du 30 décembre 1912 sur le régime financier des colonies

Vu l'arrêté n° 1301 du 31 décembre 1948 rendant exécutoire le budget local (exercice 1949)

Sur proposition du secrétaire général de la Côte française des Somalis,

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

— Une avance sur fonds politiques de quatre vingt-dix mille francs (90.000 francs) est accordée à M. le capitaine Deviras, qui devra en justifier dans les formes réglementaires. Arl. 2. — La dépense est imputable au

chapitre 2.

article 3

rubrique 1 du budget local (exercice 1949).

Art. 3

— Le chef du bureau des finances est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera simplement enregistrée.

Pour le Gouverneur et par délégation :Le Secrétaire général,R. CHAMBOREDON.